

Observatoire du secteur pharmaceutique

Etude exploratoire et recommandations relatives à la compétitivité du secteur pharmaceutique

Juin 2019

Avant-propos

Mesdames, Messieurs,

La Belgique est un leader mondial de l'industrie pharmaceutique. Ce pays dispose d'une longue histoire de recherche et de production pharmaceutique et malgré la concurrence internationale, l'industrie pharmaceutique belge est parvenue à rester parmi les meilleures au monde. Cet ancrage fort crée un grand nombre d'emplois (26.000 salariés) et engendre des investissements importants dans la recherche et le développement (environ 3,6 milliards d'euros en 2018) en ne comptant que les entreprises qui produisent des matières premières ou des produits pharmaceutiques. En outre, les médicaments et la technologie pharmaceutique sont parmi les produits d'exportation les plus importants pour la Belgique. Ces derniers représentent environ 10 % des exportations. Enfin, la technologie pharmaceutique et les médicaments développés dans les entreprises de recherche belges contribuent à l'amélioration de la santé à travers le monde entier. Nous pouvons en être fiers à juste titre.

2 Toutefois, la position internationale forte de l'industrie pharmaceutique belge n'est pas à considérer comme acquise. La poursuite des investissements dans la recherche et le développement de nouveaux médicaments pour affronter les défis médicaux d'aujourd'hui et de demain est assortie d'une grande incertitude et de risques financiers majeurs. Par ailleurs, d'autres pays se sont engagés à améliorer leur climat d'investissement dans ce secteur. Pour garder le rôle de leader en la matière, il nous faut surveiller la position compétitive du secteur pharmaceutique belge et examiner comment nous pourrions la maintenir voire, si possible, la renforcer davantage. C'est précisément cet objectif qui a motivé le gouvernement à mettre en place un observatoire national permanent du secteur pharmaceutique. L'Observatoire du secteur pharmaceutique (OSP) incarne une collaboration unique entre le gouvernement, le monde universitaire et le secteur. Ensemble, ils ont pour mission d'analyser, d'évaluer et de formuler des recommandations quant à la position compétitive du secteur pharmaceutique belge.

Je vous invite à lire le rapport pour plus d'informations au sujet des conclusions et des recommandations de fond. D'un point de vue personnel, je tiens à souligner que le travail réalisé au cours de cette première année a été instructif et a confirmé l'importance de l'existence de l'Observatoire. Je tiens à remercier tous ses membres pour leurs idées et leurs contributions et me réjouis d'entamer le prochain cycle de travail.

Bonne lecture !



Ajit Shetty

Président de l'Observatoire du secteur pharmaceutique

Constatations

Pour ce premier cycle d'analyse, qui a débuté avec la réunion d'installation du 19 septembre 2018, 3 études/analyses ont été réalisées pour informer les membres de l'Observatoire :

- une [étude sur la compétitivité du secteur pharmaceutique belge](#) réalisée par le Bureau fédéral du Plan ;
- une étude sur l'attractivité du climat d'investissement belge pour l'industrie pharmaceutique réalisée par le bureau d'études Deloitte ;
- une analyse de la compétitivité observée pour attirer les investissements étrangers dans le secteur pharmaceutique sur la base d'une enquête menée par le SPF Affaires étrangères auprès des agences régionales d'investissement ainsi qu'une analyse comparative des projets d'investissement biopharmaceutiques effectuée par Deloitte et basée sur la banque de données de renseignements FDI du Financial Times.

Ces études ont montré que l'industrie pharmaceutique est un **secteur dynamique et productif** en Belgique. C'est également le seul secteur industriel qui a été en mesure d'accroître sa productivité et le nombre de ses employés sur une longue période. L'importance du secteur pour l'économie belge se manifeste à la fois par les chiffres des exportations (9,4 % du total des exportations belges) et par sa part dans la valeur ajoutée (1,9 %). Le secteur emploie par ailleurs 26.000 personnes. Mais l'ensemble de la chaîne de valeur pharmaceutique est encore plus vaste et comprend, par exemple, les start-up biopharmaceutiques, les projets de R&D et la distribution de matières premières et de produits pharmaceutiques.

Les performances du secteur pharmaceutique belge sont parmi **les meilleures d'Europe**. La part croissante de la Belgique dans la valeur ajoutée totale réalisée par les entreprises pharmaceutiques de la zone euro en témoigne. La Belgique a produit de bons chiffres pour de nombreux déterminants de la compétitivité coûts et de la compétitivité hors coûts. Néanmoins, la Belgique est encore surpassée par des pays comme le Danemark, la Suisse, l'Irlande et la Slovénie pour un certain nombre de déterminants de la compétitivité.

Notre pays fait également partie des premiers de la classe en termes **de lieu d'investissement potentiel** pour les investissements pharmaceutiques tant au niveau européen qu'au niveau mondial. Il convient toutefois de faire preuve d'un peu d'humilité à cet égard car un certain nombre de pays réalisent de meilleurs résultats que la Belgique. En effet, notre pays obtient en moyenne des scores comparables à ceux du Danemark et de la France pour tous les types de projets d'investissement, mais l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suisse sont clairement en tête. Si l'on envisage de franchir les frontières de l'Europe pour choisir un lieu d'investissement, Singapour et les Etats-Unis obtiennent systématiquement les meilleurs résultats.

Le secteur pharmaceutique belge se porte donc bien dans l'ensemble et montre une **amélioration de la compétitivité** au cours de la période étudiée, mais cela ne constitue pas une garantie pour l'avenir. Les analyses effectuées font apparaître une **évolution moins prononcée à la fin de la période visée** (valeur ajoutée, productivité horaire du travail et investissements bruts en actifs immobilisés), bien que ce secteur reste l'un des plus dynamiques de l'économie belge. La part de l'industrie pharmaceutique belge dans la valeur ajoutée de la zone euro augmente également.

Le taux de croissance annuel de la valeur ajoutée (en volume) pour la **période 2012-2017 a été inférieur** à celui de la période 2000-2007 (8,4 % et 10,4 % respectivement). Il en va de même pour la croissance de la productivité du travail par heure : entre 2012 et 2017, le taux

annuel moyen était de 5,5 %, contre 7,6 % avant la crise (2000-2007). Néanmoins, l'industrie pharmaceutique est l'un des rares secteurs en Belgique qui réalise des gains de productivité significatifs et dans lequel le nombre d'heures travaillées continue à augmenter. Enfin, la croissance annuelle des stocks de capitaux du secteur pharmaceutique a fortement diminué dans la période qui a suivi la crise (2012-2017), ce qui a placé le taux de croissance du secteur sous celui de l'industrie manufacturière et de l'économie dans son ensemble.

Les investissements, tant nationaux qu'étrangers, sont un déterminant important de la compétitivité de l'industrie pharmaceutique belge. En termes de **création d'emplois dans les projets d'investissements pharmaceutiques des entreprises étrangères**, la Belgique a chuté de la 7^e à la 20^e place (classement absolu) si l'on compare la période 2009-2013 avec la période 2014-2018. En ce qui concerne les projets de biotechnologie, cependant, notre pays a amélioré sa position à la fin de la période et s'est classé au troisième rang mondial en termes de création d'emplois dans les projets d'investissement annoncés.

La disponibilité d'une **main-d'œuvre adéquate** est indispensable pour la position compétitive de la Belgique. D'une part, pour le *location monitor*, le talent apparaît comme un déterminant important dans la recherche du lieu d'investissement. Les agences régionales d'investissement ont d'ailleurs également indiqué qu'il s'agit d'un facteur décisif pour trouver un site d'implantation. D'autre part, il s'agit d'un facteur majeur dans le développement de la compétitivité hors coûts. Bien que la Belgique compte une forte proportion de personnes hautement qualifiées qui exercent une profession technique ou scientifique (importante pour les secteurs à forte intensité de connaissances), l'afflux de nouveaux travailleurs qualifiés y est relativement limité. En effet, le nombre de diplômés en sciences, mathématiques et ingénierie représentait 15 % du nombre total de diplômés de l'enseignement supérieur dans notre pays, tandis que cette proportion était deux fois plus élevée en Allemagne. Continuer à trouver du personnel qualifié relève donc du défi pour le secteur et pour notre pays en général. Alors que l'embauche de travailleurs qualifiés semble plus difficile en Belgique que dans les pays de référence européens, notre pays obtient de bons résultats en la matière par rapport aux pays de référence mondiaux (Singapour, Etats-Unis et Japon).

4

Le **climat fiscal** est aussi un déterminant majeur de l'attractivité de notre pays. Il ne s'agit pas seulement d'un déterminant important pour les nouveaux projets d'investissement; le régime fiscal a également un impact majeur sur les entreprises déjà établies. Bien que le taux légal d'imposition des sociétés ait fortement baissé en Belgique, il reste plus élevé en 2018 que dans les pays voisins (à l'exception de la France). Cependant, le taux d'imposition effectif (basé sur les statistiques fiscales) dans notre pays est beaucoup plus bas. De plus, l'industrie pharmaceutique bénéficie d'un climat fiscal favorable présentant un taux d'imposition effectif moyen de 15,4 % en 2016, alors qu'il était de 27,7 % pour l'ensemble de l'économie. Le soutien direct des pouvoirs publics à la R&D est donc très élevé en Belgique, y compris au niveau européen. Parmi les pays étudiés, seule la France soutient davantage encore son secteur. C'est par cet intermédiaire que les incitants à l'innovation réduisent la charge fiscale des entreprises et maintiennent la compétitivité de notre pays par rapport aux pays concurrents. Ce soutien fiscal, en ce compris les subsides salariaux, a un effet positif sur la compétitivité du secteur. Il s'agit là d'un environnement très favorable aux entreprises pour déterminer leur lieu d'implantation tout particulièrement pour les start-up.

Par ailleurs, les entreprises pharmaceutiques basées en Belgique innovent de plus en plus dans les processus de production et dans l'organisation. Elles figurent parmi les premiers innovateurs par rapport aux pays de référence en termes d'innovations pour les produits, les

processus et l'organisation. Néanmoins, **l'écosystème** du secteur pharmaceutique est davantage développé dans les autres pays de référence qu'en Belgique. 42,2 % des entreprises innovantes ont collaboré avec les universités ou l'enseignement supérieur en 2016 en Belgique, contre 52,9 % au Danemark et 59 % en Allemagne. Les collaborations entre les entreprises pharmaceutiques, l'enseignement supérieur et les institutions de recherche publiques et privées peuvent donc être développées davantage en Belgique.

Bien entendu, les déterminants qui contribuent à façonner la compétitivité de l'industrie pharmaceutique belge, comme l'attractivité de notre économie, la numérisation et les obstacles à l'investissement à long terme (le marché du travail, les prix de l'énergie, etc.) **ne sont pas tous spécifiques au secteur pharmaceutique**. Le Forum économique mondial et la Banque mondiale déclarent notamment que la Belgique est à la traîne en termes d'attractivité globale de l'économie. Ils citent le fonctionnement de l'Etat (réglementation, numérisation, efficacité de l'administration, etc.) et celui des industries de réseau, les besoins du marché du travail et l'esprit d'entreprise comme points à améliorer en faveur des entreprises. Selon les agences régionales d'investissement de Flandre et de Wallonie, l'échec de projets d'investissement serait dû à certains manquements de nature plus générale et qui ne s'appliquent pas uniquement au secteur pharmaceutique. Elles pointent notamment la pénurie de personnel qualifié disponible, les coûts salariaux, les benchmarks internationaux, la fiscalité, les prix de l'énergie, les processus administratifs et la complexité du pays, la numérisation, les subventions, le soutien gouvernemental et la mobilité.

Recommandations

5

L'Observatoire du secteur pharmaceutique a pour mission de formuler des recommandations concernant la position compétitive du secteur pharmaceutique belge. Les études réalisées par l'Observatoire pendant ce premier cycle d'analyse ont offert à ses membres une vision complète de la compétitivité globale du secteur pharmaceutique belge et, plus particulièrement, de l'attractivité de la Belgique en tant que lieu propice aux investissements pharmaceutiques. Ce premier rapport sur les activités de l'Observatoire identifie un certain nombre de domaines d'intérêt quant à la situation actuelle et à venir et formule des recommandations à ce sujet. De nouvelles recherches sur des thèmes plus spécifiques liés à la compétitivité du secteur biopharmaceutique belge permettront de formuler des recommandations supplémentaires dans les cycles d'analyse suivants de l'Observatoire.

1. Maintenir et, dans la mesure du possible, renforcer la position compétitive du secteur pharmaceutique belge en poursuivant et en peaufinant son suivi.

- Les performances économiques du secteur pharmaceutique belge sur la période 2000-2017 sont parmi les meilleures d'Europe. La Belgique a également réalisé de bons résultats sur la période 2009-2018 pour ce qui est d'attirer les investissements biopharmaceutiques des sociétés étrangères. Dans le même temps, certaines variables montrent un ralentissement de leur croissance au cours de la période la plus récente. Il est donc très important de continuer à surveiller la position compétitive du secteur.
- Des événements récents tels que l'évolution du Brexit rendent également nécessaire un suivi permanent de la position compétitive du secteur.
- Ce suivi doit être amélioré d'un point de vue méthodologique :

- en établissant une distinction entre les nouveaux investissements et les investissements d'expansion dans l'analyse des investissements biopharmaceutiques annoncés sur la base de la banque de données fDI Intelligence Database ;
- en accordant une attention particulière aux start-up biopharmaceutiques belges (par exemple, une analyse complémentaire des entreprises de R&D et des start-up biopharmaceutiques dans le secteur NACE 72), à leur ancrage local et à leurs besoins de financement ;
- en analysant comment et pourquoi d'autres pays de référence européens obtiennent parfois de meilleurs résultats sur des facteurs de localisation moins favorables pour la Belgique, compte tenu de l'importance de ces facteurs de localisation lors de l'élaboration des stratégies d'investissement ;
- en cherchant des sources d'informations plus à jour afin de prendre encore mieux le pouls de la situation.

2. La position compétitive du secteur pharmaceutique belge et les besoins en main-d'œuvre : poursuivre l'analyse des besoins spécifiques en personnel du secteur biopharmaceutique - actuels et surtout à venir - et continuer l'analyse des initiatives à prendre pour répondre de manière proactive à ces besoins.

- La pénurie de main-d'œuvre adéquate constitue un défi pour le développement futur du secteur pharmaceutique belge et nécessite des initiatives spécifiques. C'est particulièrement vrai pour les sociétés biopharmaceutiques, un sous-secteur dans lequel la Belgique occupe actuellement une position de leader avec une troisième place mondiale en termes de création d'emplois par des investissements étrangers sur la période 2014-2018. Le secteur biopharmaceutique joue un rôle important dans le développement de l'économie belge de la connaissance, mais, comme pour les autres secteurs à forte intensité de connaissances, il est de plus en plus difficile de trouver les profils appropriés.
- Il convient de trouver, en particulier pour le secteur biopharmaceutique, les besoins précis pour l'avenir de cette industrie avec par exemple l'émergence et l'intégration de la robotique, l'intelligence artificielle, l'apprentissage des machines et les nouvelles plateformes technologiques qui créeront de nouveaux emplois encore inexistants aujourd'hui. Il faudra alors examiner les initiatives qui pourront être prises de manière proactive pour répondre à ces besoins futurs.
- Afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre, des initiatives doivent être prises pour attirer en Belgique des travailleurs étrangers compétents.
- Les autres initiatives en la matière telle que la promotion des orientations académiques des STIM doivent bien entendu également être poursuivies. Par ailleurs, des efforts devraient être faits pour harmoniser les initiatives aux niveaux fédéral et régional.

3. Maintenir et, si possible, renforcer l'attractivité de la Belgique en tant que lieu d'intérêt pour les investissements pharmaceutiques dans la perspective d'une concurrence internationale : les autorités belges doivent assurer un climat d'investissement stable et rester très attentives à la pression fiscale dans son ensemble.

- Le gouvernement doit également rester attentif aux réglementations (fiscales) stables et prévisibles qui sont essentielles pour le secteur pharmaceutique étant donné ses longs cycles d'investissement.
- Les autorités belges doivent rester très vigilantes quant à l'ensemble de la charge fiscale pesant sur les entreprises, dans une perspective de concurrence internationale. Cette vigilance s'impose d'autant plus que, dans le cadre d'une harmonisation des règles fiscales au niveau européen, l'OCDE et la Commission européenne exercent une pression croissante sur les incitants fiscaux à la R&D. Il convient dès lors d'adopter une approche « holistique » en évitant de se focaliser de manière isolée sur des aspects partiels de la fiscalité.
- Les taux légaux de l'impôt des sociétés ainsi que les cotisations de sécurité sociale des salariés en Belgique restent parmi les plus élevés des pays de référence¹, même s'ils sont en baisse. Les taux d'imposition élevés constituent également un point faible relatif pour la Belgique dans le monitoring de l'attractivité des investissements.
- Les mesures de soutien fiscal et les subsides à la R&D allègent cette pression fiscale et ont contribué à la forte intensité de connaissances du secteur pharmaceutique belge. Ils jouent également un rôle positif pour l'attractivité de la Belgique en tant que lieu d'investissement pour les projets biopharmaceutiques. Ces incitants fiscaux et subsides à la R&D sont donc indispensables pour maintenir l'attrait de la Belgique pour les investissements pharmaceutiques.

4. **Implanter et consolider l'écosystème biopharmaceutique belge.**

7

- Il convient d'accorder notre attention à la poursuite du développement de l'écosystème biopharmaceutique qui se caractérise par une collaboration intensive entre les grandes et les petites entreprises pharmaceutiques, les entreprises de biotechnologie, les start-up, les spin-off ainsi que les fournisseurs de biens et de services. Cela favorisera l'implantation du cluster biopharmaceutique en Belgique et, par extension, de l'écosystème « numérique » en matière de données de santé, notamment.
- La disponibilité de financement et de capital-risque pour les start-up et les scale-up est un facteur important pour être en mesure de saisir les nouvelles opportunités et, par conséquent, pour le développement de l'écosystème.
- Une analyse approfondie des tableaux d'entrées-sorties et des chaînes de valeur mondiales peut également permettre de mieux comprendre les liens du secteur avec d'autres industries et économies.

5. **Faciliter la coopération entre les universités, les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et les entreprises pharmaceutiques.**

- Il convient de développer davantage les liens entre le monde académique (écoles supérieures, universités), les instituts de recherche et les entreprises pharmaceutiques. L'interaction entre les partenaires impliqués doit continuer à se développer pour devenir un processus fort et dynamique dont toutes les parties bénéficient.
- Il faut identifier les obstacles à une collaboration plus intensive entre les universités, les établissements d'enseignement supérieur ou les établissements de recherche et

¹ Allemagne, Danemark, France, Irlande, Pays-Bas, Slovaquie.

les entreprises, à la suite de quoi des initiatives doivent être prises pour les surmonter. Cette coopération peut porter sur la recherche mais également sur la formation.

6. Etendre le monitoring de l'attractivité de la Belgique en tant que lieu d'investissement pour les entreprises biopharmaceutiques sur la base de cas concrets : consulter les agences régionales d'investissement dès le départ dans le cadre des activités de l'Observatoire.

- Les agences régionales d'investissement (FIT, AWEX et hub.bruxelles) disposent d'une expérience et d'une expertise concrètes en matière d'attractivité de la Belgique pour les projets d'investissement pharmaceutiques. Ces expériences tirées de leur activité quotidienne sont très précieuses pour les missions de l'Observatoire, voire complémentaires par rapport au monitoring qui analyse l'attrait de la Belgique en tant que lieu d'implantation pour les investissements dans les produits pharmaceutiques. En effet, ce monitoring se concentre sur des facteurs objectifs de localisation mais d'autres facteurs jouent également un rôle dans la pratique.
- Cette expérience et cette expertise n'ont pas pu être valorisées de manière optimale dans les délais disponibles pour ce premier cycle d'analyse. C'est pourquoi l'Observatoire propose de consulter ces agences dès l'entame du prochain cycle d'analyse.
- Il convient d'accorder une attention particulière à la manière dont la Belgique peut se positionner en tant que pays attractif pour les investissements biopharmaceutiques étrangers dans la foulée du déménagement de l'Agence européenne des médicaments (EMA) de Londres à Amsterdam.

A propos de l'Observatoire

L'Observatoire du secteur pharmaceutique (ci-après OSP) a été créé par l'arrêté royal du 25 mai 2018 auprès du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, avec pour mission d'analyser, d'évaluer et de formuler des recommandations quant à la position compétitive du secteur pharmaceutique belge.

Mission

L'Observatoire du secteur pharmaceutique est chargé des tâches suivantes :

- collecter ou faire collecter les données pertinentes aux analyses en question ;
- valider la méthodologie retenue et les données nécessaires pour la réalisation des analyses ;
- procéder ou faire procéder à l'analyse des données selon la méthodologie retenue ;
- évaluer les résultats de l'analyse et procéder à une comparaison internationale ;
- formuler des recommandations sur la position compétitive du secteur pharmaceutique belge ;
- déterminer les éléments pouvant être rendus publics ;
- rapporter les résultats des travaux au ministre qui a l'Economie dans ses attributions.

L'Observatoire organise ce cycle d'analyse au moins une fois tous les deux ans.

Composition

L'Observatoire du secteur pharmaceutique est composé de seize membres nommés par le ministre ayant l'Economie dans ses attributions :

- le président de l'Observatoire du secteur pharmaceutique ;
- les représentants du secteur pharmaceutique issus d'entreprises appartenant au groupe Health Science & Technology ;
- les représentants du secteur pharmaceutique issus de l'organisation pharma.be ;
- un représentant de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé ;
- un représentant de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité ;
- un représentant du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement ;
- un représentant du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie ;
- un représentant du SPF Finances ;
- un représentant du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement ;
- un représentant du Bureau fédéral du Plan ;
- un représentant de la Banque nationale de Belgique ;
- un représentant du monde académique spécialisé en macro-économie ;
- un représentant du monde académique spécialisé en fiscalité ;
- un représentant du monde académique spécialisé dans le développement pharmaceutique et/ou l'innovation.

Organisation

Le président de l'Observatoire du secteur pharmaceutique fixe l'agenda des réunions ainsi que le choix des thèmes qui seront étudiés. Le fonctionnement de l'Observatoire du secteur pharmaceutique est fixé dans un règlement d'ordre intérieur adopté par les membres de l'Observatoire à la majorité qualifiée et approuvé par le ministre ayant l'Economie dans ses attributions. Un secrétariat est chargé d'assister l'Observatoire du secteur pharmaceutique, notamment de convoquer les réunions de celui-ci, de rédiger l'agenda, les rapports de réunion et d'assurer l'ensemble des communications internes. Les membres du secrétariat sont désignés par le ministre ayant l'Economie dans ses attributions parmi les agents du Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie.

Réunions

Depuis la réunion d'installation du 19 septembre 2018, l'OSP s'est réuni à trois reprises, à savoir le 29 janvier 2019, le 15 avril 2019 et le 18 juin 2019 et s'est fixé pour objectif de clôturer un premier cycle d'analyse de la compétitivité du secteur pharmaceutique.